



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES
CANTON
DE
DEUIL LA BARRE

**ARRETE PORTANT AUTORISATION
D'OUVERTURE AU PUBLIC
DE LA CRECHE LA MAISON BLEUE
NOMMEE « LES GRIOTTES »
RUE DU GENERAL LECLERC**

ARRETE N°ST/BBY 2023- 40 – PER

Le Maire de la Ville de GROSLAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19 et R. 123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

VU l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification,

VU la Séance du 16 juillet 2020 du Conseil Municipal portant constitution de la commission communale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-0025 du 19 octobre 2020 modifiant l'arrêté n° 2020-0020 portant création des commissions communale de sécurité pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans le Val-d'Oise,

VU l'avis favorable de la sous-commission ERP-IGH du 22 février 2022 à l'aménagement d'une crèche au rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation,

VU les vérifications techniques intéressant la sécurité incendie, les installations électriques, d'éclairage de sécurité, de chauffage et de gaz qui ont été réalisées conformément aux articles R.125.17 à R.125.20 du code de la construction et de l'habitation, par l'organisme de contrôle agréé BUREAU VERITAS en date du 7 juin 2023,

VU l'avis favorable de la commission communale de sécurité du 7 juin 2023 à l'ouverture de la crèche la maison bleue, nommée « les Griottes » située 110bis rue du Général Leclerc à GROSLAY,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Crèche la MAISON BLEUE, de type R et de 5^{ème} catégorie, située, 110bis rue du Général Leclerc – 95410 GROSLAY est autorisée à ouvrir au public à compter du lundi 11 septembre 2023, matin.

VILLE DE GROSLAY

ARTICLE 2 : Le contrôle exercé par l'administration ou par la commission de sécurité ne dégage pas l'exploitant des responsabilités qui lui incombent personnellement comme stipulé à l'article R143-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

ARTICLE 3 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis a permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, LA MAISON BLEUE, 148-152 route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Patrick CANCOMET
Maire
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée (d'Oise)



Fait à Groslay, le 18/07/2023

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Patrick CANCOMET
Maire
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée (d'Oise)



2023-40	
Identifiant FA 01	ASCL_2_2023-07-31 T16-51-38 00 M246730633
Identifiant unique de l'acte	005-210502887-20230718-2023-40-A1 Voir l'accordé de réception 333006
Objet de l'acte	ARRÊTE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE LA CRÈCHE LA MAISON BLEUE NOMMÉE "LES COTTES" RUE DU GÉNÉRAL LECLERC
Date de décision	Jul 18 2023 12:00 AM
Nature de l'acte	Actes individuels
Motifs de l'acte	3 Autres domaines de compétences 31 Autres domaines de compétences des communes